Bureau des radiocommunications (BR)

Corrigendum 1 à la
Circulaire administrative
CACE/1208

Le 4 novembre 2026

Aux Administrations des États Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT qui prennent part aux travaux de la Commission d'études 7 des radiocommunications

Objet: **Commission d'études 7 des radiocommunications (Services scientifiques)**

– **Proposition d'adoption par correspondance d'un projet de Recommandation UIT-R révisée**

En raison d'une erreur introduite par mégarde dans le choix de la procédure d'approbation, le présent corrigendum est publié afin de rendre compte de la procédure d'approbation appropriée pour cette Recommandation.

À sa réunion tenue le 25 septembre 2026, la Commission d'études 7 des radiocommunications a décidé de demander l'adoption d'un projet de Recommandation UIT-R révisée conformément au § A2.6.2.2.3 de la Résolution UIT-R 1-9 (Procédure d'adoption par une Commission d'études par correspondance). Les titre et résumé du projet de Recommandation figurent dans l'Annexe de la présente lettre.

La période d'examen durera deux mois, jusqu'au 4 janvier 2027. Si, au cours de cette période, aucun État Membre ne soulève d'objection, la procédure d'approbation par voie de consultation, prévue au § A2.6.2.3 de la Résolution UIT-R 1-9 sera engagée.

Un État Membre qui soulève une objection au sujet de l'adoption du projet de Recommandation est prié d'informer le Directeur et la Présidence de la Commission d'études des raisons de cette objection.

Union internationale des télécommunications • Place des Nations, CH-1211 Genève 20, Suisse
Tél.: +41 22 730 5111 • Courriel: brmail@itu.int • Fax: +41 22 733 7256 • www.itu.int

Toute organisation membre de l'UIT ayant connaissance d'un brevet détenu en son sein ou par d'autres organismes, et susceptible de se rapporter complètement ou en partie à des éléments du projet de Recommandation mentionné dans la présente lettre, est priée de transmettre lesdites informations au Secrétariat dans les meilleurs délais. La politique commune en matière de brevets de l'UIT-T/UIT-R/ISO/CEI est disponible à l'adresse: https://www.itu.int/en/ITU-T/ipr/Pages/policy.aspx.

Mario Maniewicz
Directeur

Annexe: Titre et résumé du projet de Recommandation

Document: Document 7/74(Rév.1)

Ce document est disponible en format électronique à l'adresse:
https://www.itu.int/md/R23-SG07-C/en

Annexe

Titre et résumé du projet de Recommandation

Projet de révision de la Recommandation UIT-R RA.1631 Doc. 7/74(Rév.1)

Diagramme de rayonnement de référence d'antenne de station radioastronomie à utiliser pour des analyses de compatibilité entre systèmes non OSG et stations du service de radioastronomie effectuées sur la base du concept de puissance epfd

– Ajout d'un domaine d'application à la Recommandation.

– Élargissement de la gamme de fréquences du Tableau figurant au point 3 du *recommande* jusqu'à 275 GHz. Cette révision n'aura pas d'incidence sur la version de cette Recommandation incorporée par référence dans le Règlement des radiocommunications, qui est indiquée aux numéros **5.551H** et **5.372** en tant que Recommandation UIT-R RA.1631-0.

– Légères modifications apportées au *considérant*.
